





PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN

de la Haute-Vienne

Appel à projets 2027-2028

département
Haute-Vienne

Depuis 2020, le Département a décidé d'ancrer son engagement à défendre la laïcité avec la plantation d'arbres de la laïcité au sein des collèges haut-vienois. Pour aller plus loin, il a souhaité mettre en place en lien avec l'Éducation nationale le Parcours laïque et citoyen (PLC), levier pour que chaque jeune s'empare de ce sujet, réfléchisse et se construise dans le cadre des valeurs de la République et de la laïcité.

Le PLC a vocation à remplacer la totalité des financements alloués par le Département aux collèges dans le domaine du développement culturel et citoyen.

PRINCIPES ET OBJECTIFS

Le présent appel à projets développe les principes de participation des associations au PLC. Le Parcours laïque et citoyen a pour objectifs :

- de permettre aux collégiens, par l'intermédiaire de leur établissement scolaire, d'aborder des thématiques permettant le développement de l'esprit critique, de l'engagement citoyen et de mieux appréhender le concept de laïcité ;

- de soutenir les associations locales à travers le financement des prestations qu'elles pourront proposer dans le cadre du PLC ;

- de s'inscrire en complémentarité des actions menées par l'Éducation nationale sur la citoyenneté, l'EAC et la laïcité pour offrir de nouvelles possibilités d'actions aux établissements, tout en maintenant une même exigence de qualité des actions menées.

Le PLC comprend quatre thématiques, **dans lesquelles les propositions devront obligatoirement s'intégrer** :

- Mémoire et résistance
- Éco-responsabilité et environnement
- Engagement et vie démocratique
- Liberté d'expression

STRUCTURES ÉLIGIBLES

Plusieurs types de structures sont éligibles à présenter un projet pour le PLC :

- les associations d'éducation populaire ;
- les associations ayant dans leurs statuts comme principaux objectifs le développement des valeurs de laïcité et la lutte contre les discriminations ;
- les structures ayant dans leurs statuts comme principaux objectifs la création et la diffusion d'œuvres artistiques et culturelles notamment dans les domaines déterminés par le PLC ;
- les associations ayant dans leurs statuts la réalisation d'actions éducatives dans les domaines déterminés par le PLC ;
- les professionnels du champ artistique, patrimonial, culturel inscrits dans les réseaux de diffusion labellisés (par exemple : artistes, urbanistes, architectes, guides conférenciers, animateurs du patrimoine, etc.) et dont l'activité concerne notamment les domaines déterminés par le PLC.

Seuls les artistes et structures culturelles inscrits dans un cadre professionnel et les réseaux de diffusion peuvent répondre à l'appel à projet.

Les artistes amateurs ne peuvent pas répondre à l'appel à projets. **Ces structures doivent obligatoirement être domiciliées en Haute-Vienne.**

FINANCEMENTS

Chaque porteur de projet doit soumettre un plan de financement des actions proposées. Le tarif proposé devra comprendre :

- le temps de travail préalable et/ou a posteriori
- le temps d'intervention devant les élèves
- les déplacements

Ce tarif doit être présenté de manière globale par classe et de manière détaillée. Le cas échéant, les frais de déplacement des élèves pour se rendre sur le lieu de l'intervention seront pris en charge par le Conseil départemental.

Le budget global de l'opération devra permettre une juste répartition entre les projets et les établissements. Aucun frais supplémentaire ne devra être à la charge des établissements scolaires.

DURÉE DU PROJET

Le projet présenté devra se dérouler sur l'année scolaire suivant sa sélection en une ou plusieurs séances et ne dépassera pas le cadre de cette année scolaire.

PUBLIC VISÉ

Le public visé par les projets sélectionnés devra être les collégiens des collèges publics du département de la Haute-Vienne. Il pourra concerner une ou plusieurs classes et ciblera les niveaux de 5ème, 4ème et 3ème (cycle 4 de l'Éducation nationale), les classes ULIS et les SEGPA dans un premier temps.

Ne sont pas éligibles :
- les établissements privés sous ou hors contrat ;
- les classes de 6ème.

Une intervention s'entend pour 1 classe (ou un groupe d'élèves). Si le projet se construit avec l'accueil de plusieurs classes/groupes, cette information est à préciser.

NATURE DU PROJET

Le projet présenté devra s'inscrire obligatoirement dans un des quatre axes rappelés ici :

- Mémoire et résistance
- Éco-responsabilité et environnement
- Engagement et vie démocratique
- Liberté d'expression

Le projet devra prendre en compte une composante participative, permettant aux élèves d'agir à travers divers moyens (création artistique, rencontre avec des artistes, visites et ateliers…). Le projet devra répondre à un ou plusieurs objectifs pédagogiques en lien avec les orientations et les programmes de l'Éducation nationale relatifs aux thématiques retenues.

ENGAGEMENT DES STRUCTURES

Chaque structure retenue au titre du PLC s'engage à mettre en œuvre le projet sélectionné tel que présenté dans la fiche projet.

Chaque structure s'engage à tenir le Conseil départemental de la Haute-Vienne informé, dans les meilleurs délais, de tout arrêt ou changement affectant le projet financé. Le Conseil départemental de la Haute-Vienne formulera explicitement son accord concernant tout changement ayant des conséquences sur le projet. Le Conseil départemental de la Haute-Vienne devra également être informé du calendrier de mise en œuvre et des évènements éventuels de restitution. Il se réserve la possibilité d'y assister à travers la présence d'un ou une élu(e) et/ou d'en faire la médiatisation à travers ses supports de communication.

Si le projet sélectionné n'est pas mis en œuvre pour tout ou partie ou si sa mise en œuvre ne respecte pas l'appel à projets, la structure s'engage à restituer tout ou partie du financement attribué.

Chaque structure bénéficiaire d'une subvention au titre du PLC s'engage à rendre publique l'aide reçue par la mention du Conseil départemental de la Haute-Vienne sur tout document ou support de communication en rapport avec le projet.

SÉLECTION DES PROJETS

Les structures souhaitant déposer un ou plusieurs projets pourront le faire par voie électronique à l'adresse **plc@haute-vienne.fr** avant le 22 janvier 2027. Le dépôt d'un projet vaut acceptation du présent appel à projets. Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- Fiche projet (disponible en annexe)
- Budget prévisionnel de l'action
- Calendrier prévisionnel de l'action

Le dossier sera examiné par un comité de sélection composé de membres du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de l'Éducation nationale. Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite de dépôt ne pourront pas être pris en compte. Le jury sera composé d'élus départementaux, de représentants des établissements scolaires et de représentants de l'Éducation nationale.

Le jury se réserve le droit de retenir tout ou partie d'un projet.

ÉVALUATION

Tout projet financé au titre du PLC doit faire l'objet d'une évaluation menée par la structure porteuse du projet. Cette évaluation doit permettre de mesurer l'impact du projet sur les publics bénéficiaires. Elle est une condition sine qua non à toute nouvelle demande de participation au PLC. Cette évaluation devra être menée conjointement avec les partenaires opérationnels du projet et, dans la mesure du possible, avec les publics touchés.

CONTACTS

Pour le Département de la Haute-Vienne : **plc@haute-vienne.fr**

CALENDRIER

Dépôt des dossiers par mail avant le 22 janvier 2027
Publication du catalogue en ligne fin mars
Date limite de positionnement des établissements sur les projets : 28 mai 2027
Début des projets à la rentrée scolaire 2027-2028

DOTATION PAR COLLÈGE

Dans sa première phase de déploiement, le PLC limitera chaque établissement à 3 projets par an maximum. Les projets devront, de préférence, être choisis pour venir en complémentarité d'actions menées directement par l'Éducation nationale.

ANNEXE : FICHE PROJET

département Haute-Vienne

PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN de la Haute-Vienne

ANNEXE : FICHE PROJET PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN

À remplir par le porteur de projet (1/2)

Nom de la structure porteuse du projet	
Adresse de la structure porteuse du projet	
Contact de la structure porteuse du projet (nom, mail téléphone)	
Nom du projet	
Thématique du PLC	☐ Mémoire et Résistance ☐ Éco-responsabilité et environnement ☐ Engagement et vie démocratique ☐ Liberté d'expression
Public visé (niveaux)	☐ 1 classe de 5ème ☐ 1 classe de 4ème ☐ 1 classe de 3ème ☐ 1 classe de SEGPA ou ULIS ☐ Autre (à préciser) :
Lieu d'intervention (en collège ou un autre lieu)	

ANNEXE : FICHE PROJET PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN

À remplir par le porteur de projet (2/2)

Nom(s) et qualités du (des) intervenant(s)	
Tarif global du projet pour une classe (détail à présenter en annexe)	
Nombre et durée d'interventions (devant élèves)	
Note d'intention synthétique du projet	
Restitution envisagée et actions de valorisation et de médiatisation prévues	

département Haute-Vienne

PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN de la Haute-Vienne